

ADMINISTRATION

48, rue de la République

ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI : LA SEMAINE THÉÂTRALE. UN SCANDALE DANS L'ARMÉE. ACCIDENT MORTEL.

CHOSSES DU DEHORS

Nous n'avons pas eu, cette semaine, de voyage de l'empereur Guillaume — et il est permis de constater le fait en marquant une croix — mais nous avons eu — ce qui n'est pas moins rare — trois discours officiels, trois discours du trône, l'un de l'empereur d'Autriche, l'autre du premier ministre anglais et le troisième du premier ministre italien.

Ils se ressemblent au moins par un point : l'affirmation d'une politique pacifique et du désir de voir l'Europe éviter les catastrophes terribles de la guerre. C'est comme cela depuis tantôt vingt ans. Toutes les fois qu'un souverain ouvre la bouche, qu'un ministre fait une harangue, qu'un représentant du monde officiel écrit ou parle, c'est pour célébrer les douceurs de la paix et pour proclamer, sur le ton de l'éloge, son inaltérable attachement à la concorde universelle.

Ce qui n'empêche pas les gouvernements de se jeter tête baissée dans la politique des armements sans fin, d'augmenter sans interruption les charges de guerre sous lesquelles craquent les budgets de tous les pays, de demander constamment de nouveaux sacrifices aux peuples qui en supportent déjà trop. De telle sorte que si la paix règne, ce n'est pas faute de fusils, de canons, de fortresses, d'armées de terre et de mer — voire même de diplomates — pour la troubler.

Laissons donc, pour ce qu'elles valent, les affirmations des rois, des empereurs et de leurs ministres, que nous voulons croire sincères. Admettons même — parce que le contraire serait monstrueux — qu'aucun d'eux n'oserait, de sang-froid, de propos délibéré, et — comme disait l'odieux et méprisable ministre du second Empire — le cœur léger, prendre la résolution de déclencher la guerre. Mais examinons et retenons ce qui, dans la situation de l'Europe, dans les événements de chaque jour, risquerait de leur donner un démenti.

L'empereur d'Autriche est, des trois orateurs qui se sont expliqués dans la huitaine, le moins précis, le moins rassuré. Cela se conçoit. Sa vie entière n'est-elle pas faite de déceptions, de déboires, de tristesses et d'infortunes ? Si empereur qu'il soit, la destinée ne lui a pas été légère. Il n'a été heureux ni dans sa vie privée ni dans sa vie publique, ni dans sa famille, ni dans ses actes de souverain. L'archiduc Maximilien, son frère, a cruellement payé de sa vie l'aventure mexicaine, que l'impératrice Charlotte a payée, elle-même, de sa raison.

L'archiduc Rodolphe, son fils, a succombé mystérieusement, se suicidant en désespoir d'amour ou recevant le coup fatal d'une main inconnue. Un troisième archiduc a disparu sans laisser de traces, voguant au loin, s'enveloppant dans des régions inexplorées, ou demandant à la mer insatiable une tombe où personne au monde ne puisse recueillir ses os. Enfin, François-Joseph, monté sur le trône dans le rayonnement de la jeunesse, au milieu des sourires de la Fortune, a vu la monarchie des Habsbourg, menacée par les luttes de races qui la perdront tôt ou tard, aux prises avec le patriotisme hongrois, qu'elle n'a vaincu que par le concours de la Russie, démembrée par la Prusse et chassée de

l'Allemagne après la défaite sanglante de Sadowa.

Aujourd'hui, c'est du côté de cette même Russie, à l'aide de laquelle elle a triomphé naguère de la Révolution dans ses propres États, que l'avenir lui semble chargé de nuages. La question des Balkans se dresse avec ses énigmes et ses complications toujours à craindre. Ne soyons pas surpris que le monarque autrichien soit morose. Il a des raisons toutes personnelles pour n'être pas gai.

Le premier ministre anglais est dans une tout autre note. D'abord, il est enjoué, de tempérament. Ensuite la monarchie britannique — sinon le cabinet qui la représente — n'a pas les mêmes motifs que la Monarchie autrichienne de se lamenter. Le siècle courant ne lui a pas été défavorable, au contraire. Elle a vu s'arrondir son lot fortement. Il est vrai qu'elle compte quelques douzaines de questions, très intéressantes et très importantes, engagées sur les divers points du globe, mais elle espère s'en tirer sans dommage pour elle, ce qui est le principal.

Elle n'est pas au mieux avec la Russie, à laquelle elle dispute sa place aux Indes, — non plus avec la Turquie, dont elle s'attribue gaillardement les provinces. Elle n'est bien, en somme, avec personne, si ce n'est avec ceux qui ont besoin d'elle, ou plutôt avec ceux dont elle a besoin.

Son ministre n'a guère fait allusion qu'à une seule des nombreuses questions qui l'intéressent : celle d'Égypte. Et ça été pour déclarer qu'il la perpétuerait, en maintenant au Caire une occupation contraire, non seulement au droit des autres nations, mais encore à la parole donnée. A part cela, il est, comme tout le monde, partisan résolu de la paix et ennemi de quiconque voudrait la guerre. Donnez-lui l'univers à gouverner et plantez le pavillon anglais du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, vous verrez comme le gouvernement de Sa Majesté sera sage et s'abstiendra de tout ce qui pourrait obscurcir la sérénité du ciel.

Pour le premier ministre d'Italie, les roses ont plus d'épines. Mais les roses qui poussent sur le sol de l'Italie, seulement. Les autres n'ont qu'un doux parfum. J'entends par là que si la situation intérieure laisse à désirer, au dehors elle est pleine de charmes.

A l'intérieur, il faut « boucler » le budget. C'est difficile. Depuis des années le déficit a été croissant. Les faillites se sont amassées. Les banqueroutes se sont accumulées. Les maisons de banque se sont écroulées comme capucins de cartes. Le déséquilibre budgétaire n'a rien de drôle.

Au dehors, l'Italie — ou plutôt son gouvernement — est dans les meilleurs termes avec l'Allemagne, avec l'Autriche — dont elle ne fait que revendiquer quelques provinces, — avec l'Angleterre, en un mot, avec tous les compères qui nous veulent du bien. M. di Rudini affirme, en outre, qu'elle est l'amie de la Russie et de la France et qu'elle nous sait personnellement le meilleur gré des efforts que nous faisons pour la rapprocher de nous.

Cela me rappelle un mot de M. de Talleyrand qui définissait ainsi notre politique extérieure sous la monarchie constitutionnelle : « Être bien avec tout le monde et mieux avec quelques personnes. » Je ne sais si c'est réellement la politique de l'Italie, mais ce pourrait bien — et ce devrait bien — être la nôtre.

Et les « quelques personnes » avec lesquelles nous sommes « mieux » sont assez considérables et assez connues pour que les discours en l'honneur de la

paix, qu'ils viennent d'Autriche, d'Angleterre ou d'Italie, soient autre chose que des paroles vaines.

S. PICHON.

LA POLITIQUE

Il paraît que l'aventure du pot de terre et du pot de fer ne se termine pas toujours de la façon dont l'a racontée La Fontaine. Voyez plutôt le cadé de Miliannah. C'était un brave homme de musulman qui avait eu maille à partir avec le maire français de cette petite ville, perdue dans un coin de notre colonie algérienne. La tradition des bureaux arabes s'est, là-bas, perpétuée d'une façon lamentable. L'indigène taillable et corvéable à merci n'a qu'à courber la tête — et le dos — devant toutes les avanies et tous les coups de matraque. Les administrateurs militaires et les colons, pour justifier leur brutalité et aussi leurs exactions et leurs denis de justice, font courir le bruit « qu'on ne peut mener ces brutes-là qu'à coups de trique » — et on s'étonne ensuite de voir notre colonie mal pacifiée, troublée périodiquement par des mouvements insurrectionnels ! Au fond de tout cela, voyez-vous, il y a toujours quelque abus de pouvoir, quelque déni de justice ; — et si le cadé Abd-el-Kader a eu la constance, pendant près de dix ans, de lutter contre le maire de Miliannah, si, à force d'énergie, d'obstruction — de bon droit, — il a pu, enfin, arriver jusqu'au Sénat, où il a fini par trouver des défenseurs à la voix retentissante, — combien de pauvres diables, qui ont renoncé à une bataille qu'ils voyaient perdue d'avance et qui se sont résignés à subir la violence, l'injustice, les coups — et la prison !

Nous remplissons les colonnes de nos journaux de ce que nous appelons le scandale de Bességes. C'est là-bas, en Algérie, qu'il existe en permanence, le vrai scandale, et il était bon, et il était nécessaire que la cause si juste, si intéressante du vieux cadé fit grand tapage. Il y aura, dans ces débats, une leçon sévère pour ceux qui traitent l'Algérie en pays conquis et la population algérienne comme du bétail de conquête. Il y aura aussi la preuve — trop rarement donnée aux indigènes — qu'ils font partie de cette famille française où tout le monde est égal devant la loi ; — et franchement, jusqu'à ce jour, ils ne s'en aperçoivent pas souvent. Il y aura enfin une invitation précise pour ceux qui représentent, dans notre colonie, le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire : on conquiert par la force, mais on ne colonise vraiment que par la justice. Là-bas, on l'a beaucoup trop oublié.

Quant à l'affaire de Bességes, elle est encore de celles dont on peut dire : beaucoup de bruit pour pas grand chose. Des gens plus maladroits encore que compables ont quel que peu rogné sur les secours qu'ils distribuaient. Ils ont pris sur l'argent des sinistres les bocks qu'ils ont bus et les voyages qu'ils ont faits à Paris. Plus habiles, ils auraient mandaté régulièrement, pour leurs dépenses personnelles et leurs frais généraux, deux fois, trois fois cette somme, et on aurait, dans notre pays de belles papiersseries, trouvé cela le plus régulier du monde. Mais ils n'avaient pas de beaux bureaux, ils n'avaient pas de beaux messieurs et tous les vertueux personnages échappés de conseils d'administration où on jongle, non pas avec quelques francs, mais avec les millions des actionnaires ont crié haro sur le boudet.

Je ne prétends pas que Manifacier et Ce soient bien intéressants, mais vraiment l'acharnement qu'on a mis et qu'on met encore à les traquer finirait presque par leur faire bénéficier d'une sympathie : celle qu'on accorde aux persécutés.

JEAN-CLAUDE.

L'ARMÉE RUSSE

Tous les hommes valides passant aujourd'hui quelque temps sous les drapeaux et devant y revenir en cas de guerre, il n'est à peu près personne, en France, qui n'ait une idée, au moins sommaire, de notre organisation militaire.

On sait aussi, d'une façon générale, qu'après 1870, cette organisation fut, en

partie calquée sur celle de l'Allemagne et que, depuis lors, les modifications introduites dans l'une des deux armées ont été bientôt suivies de changements parallèles effectués dans l'autre.

Mais si, sur nos propres forces et sur celles du plus redoutable de nos adversaires éventuels, la masse du public a ainsi quelques données, il s'en faut qu'à l'égard d'une armée qui ne saurait, maintenant surtout, nous être indifférente, ses informations aient une précision suffisante.

On a confiance, et on a raison d'avoir confiance dans la solidité éprouvée des soldats russes ; on sait aussi que ces soldats sont nombreux, — moins nombreux cependant, eu égard au chiffre énorme de la population, — qu'en Allemagne et même qu'en France.

A ces aperçus trop sommaires, certain de satisfaire la curiosité patriotique de nos lecteurs, nous avons voulu substituer des renseignements plus complets et plus exacts. Mais la difficulté même que nous avons éprouvée à les recueillir, partout où ils sont épars, prouve à la fois la nécessité et l'intérêt de cette information.

Effectifs et recrutement

Avec une population qui, sans même compter la Sibirie, dépasse déjà cent millions d'habitants, l'effectif de 740.000 hommes de troupe et de 35.000 officiers, prévu au budget de la Russie, ne saurait être difficile à alimenter.

C'est effectif qui, pas plus qu'en France, ne comprend le gendarmerie, laisse aussi en dehors environ 55.000 hommes de troupes cosaques qui s'entraînent et se montent à leurs frais, et auxquelles l'Etat ne fournit que les armes et les munitions.

Tous les Russes étant maintenant soumis au service militaire depuis l'âge de vingt ans jusqu'à quarante-trois ans, le nombre annuel des inscrits pour le tirage au sort s'élève, en déduisant comme partout ceux qui ne se présentent pas, à 800.000 jeunes gens en chiffres ronds.

Pour le temps de paix seulement, la moitié environ fait valoir des cas de dispense qu'on admet assez facilement. Déduction faite des hommes nécessaires au service de la flotte, et toujours dans l'ordre du tirage, on appelle, sur le reste des 400.000 hommes disponibles, le contingent annuel qui varie avec les circonstances, mais dont la moyenne pour ces dernières années est de 210.000 hommes.

La durée du service dans l'armée active date de l'incorporation, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Elle est, en principe, les appels à cinq ans de présence sous les drapeaux. Mais, selon le degré d'instruction constaté au corps, les jeunes soldats obtiennent des réductions d'un an, de deux, de trois et même de quatre années. Ce dernier cas est celui des volontaires, qui ne font qu'une année.

Au bout de cinq ans, les hommes passent dans la réserve, où ils restent, pendant treize ans, soumis à des appels qui peuvent durer six semaines. Ils sont ensuite versés, pour quatre années, dans le premier ban de la milice.

Il convient de noter ici, tout de suite, en raison de l'extrême importance d'une mobilisation rapide et des difficultés dont on a souvent parlé (à cause surtout de l'immense étendue du territoire russe), la façon dont sont réparties, entre les différentes régions, les vastes ressources du contingent. Or, aussi bien pour l'armée active que pour les réservistes, les trois quarts des hommes rejoignent un corps de troupe appartenant à la région où cette troupe est stationnée ; le dernier quart seulement vient d'une autre zone.

Déduction faite des hommes impropres à tout service, il reste sur les 400.000 dispensés pour le temps de paix, et pour chacune des 22 classes, environ 290.000 hommes. Sur chacune des 22 classes du service actif, déduction faite de la flotte, 385.000. — Soit un total annuel de 675.000 hommes.

En comptant, comme partout, les pertes de chaque année, on arrive encore, pour le total de ces 22 classes, à près de 12 millions. Sur cette masse, plus de 3.500.000 hommes ont déjà reçu une instruction inégale, mais assez sérieuse pour la plupart.

Les Cosaques, avons-nous dit, ne doivent pas être compris dans ces chiffres déjà respectables. Et comme en temps de guerre ils doivent, quel que soit leur âge, répondre à l'appel de l'empereur, il faut ajouter aux forces ci-dessus mentionnées plus de 250.000 soldats complètement instruits.

L'empereur, bien entendu, et sous lui le ministre de la guerre, qui préside le conseil supérieur, se réservent la direction de toutes les affaires militaires.

Chronique Lyonnaise

LES PETITS MÉTIERS À LYON

On ne se figure pas combien la misère rend ingénieux. Il est peut-être triste d'en convenir pour l'humanité nature, mais il est évident que nous travaillons uniquement aiguillonnés par le besoin de vivre, uniquement mus par cette menace que, sans travail, il n'y a pas de pain. Et, depuis bien longtemps, je remarque qu'il se déploie plus d'intelligence chez les humbles, chez ceux qui souffrent, que chez le brave ouvrier solidement installé dans un atelier, où il accomplit un jour comme l'autre sa tâche, semblable en cela au hâtu qui parcourt le sillon avec une régularité machinale, avec une placidité inconsciente. Celui qui m'intéresse, qui me séduit et m'attache, c'est le pauvre qui vient glaner dans un champ quand le moissonneur a passé ; c'est la malheureuse qui vient chercher dans le tas de cendres qui s'amoncelle devant la porte de l'usine, quelques morceaux de charbon moins calcinés, épargnés par le feu qui allait s'éteindre dans la chaudière ; c'est enfin le petit être, tête nue et pieds nus, que sa mère envoie fouiller les démolitions, les débris pour en rapporter quelques bribes de bois échappées à la vigilance de l'entrepreneur du chantier. La voilà, la misère dans toute son horreur ; et, soit poussé par un bon mouvement, soit pressé par le besoin de documents pour une chronique (les meilleures intentions, hélas ! sont filles de l'intérêt), j'ai suivi ces pauvres diables pour les interroger et pour étudier leur façon de combattre le combat pour l'existence.

C'est le hasard d'une flânerie sur les quais du Rhône qui me fit découvrir, il y a quelques jours, une nouvelle catégorie de chercheurs et de travailleurs dont l'opiniâtreté est vraiment stupéfiante. Entre le pont du chemin de fer de Genève et le pont Saint-Clair, j'ai trouvé des chercheurs d'or. Ils ne font pas concurrence à leurs collègues de la Californie, mais, d'après leur propre aveu, il paraît que l'on trouve de l'or dans le Rhône. Installés sur les grands bancs de sable, les « orpailleurs » (c'est le nom qu'on leur donne), tamisent le sable et le gravier dans lequel se trouvent des quantités infinitésimales du précieux métal. Un orpailleur me disait que, dans son année, il avait pu ramasser environ cinquante grammes d'or, qui représentent à peu près un gain de dix-huit cents francs. Les paillettes sont à peine perceptibles et il faut naturellement une clarté très vive pour les faire découvrir. Le métier, en outre, doit avoir pas mal de « morte ». Que les eaux du Rhône grossissent, les orpailleurs sont obligés d'abandonner leur poste. Entre temps, ils zébrulent cette occupation avec la profession de pêcheur à la ligne. Je ne garantis pas qu'il y en ait beaucoup qui aient fait fortune et se soient retirés des affaires, mais j'ai cru comprendre aux signes d'intelligence que se faisaient entre eux ces braves gens, qu'ils ne m'avaient pas dévoilé tous les bénéfices du métier d'orpailleur. Peut-être voyaient-ils en leur interlocuteur un concurrent ?

Plus loin, beaucoup plus loin, vers le pont du Midi, se trouve une autre catégorie de chercheurs qui attendent les forebateurs d'immondices apportées par le service de la voirie municipale pour être jetées dans le Rhône. Voilà encore une profession qui ne demande pas précisément des hommes du monde. Les immondices sont réunies en tas, chaque tas est attribué à un titulaire quelconque qui le trie avec soin. On ne se figure pas ce que peut renfermer de richesses, un tas d'ordures. Notez que tout cela a déjà été fouillé par les chiffonniers qui en ont extrait les gros objets, pouvant resservir à des industries déterminées. Mais on découvre encore là-dedans des pièces de monnaie, provenant des balayures de cafés, égarées sur la place pu-

blique et négligées par les cantonniers ; plus loin, ce sont des cuillers en argent jetées dans le seuil ou « équevilles », par une cuisinière trop pressée de retrouver son amoureux ou dont l'âme est absorbée par le souvenir des rendez-vous de la veille ; ce sont des bijoux jetés au vent par des voleurs que les remords rongent. Quelquefois même, il y a de véritables aubaines : l'an passé se trouvait une somme de 1,700 francs cousue dans le bonnet crasseux d'une vieille femme morte sans héritiers. Je laisse à penser si les malheureux qui a fait cette trouvaille à dû être content de sa journée. Eh ! bien aucun de ces travailleurs n'est triste ; ils sont tous soutenus par l'espoir de découvrir eux aussi le trésor rêvé et leur journée leur rapporte en moyenne de 3 à 4 francs. Ceux-là au moins ne craignent pas de voir inventer des machines qui feront leur travail plus vite et mieux. Voilà certes un chapitre à ajouter aux professions ignorées, telles que « fabriquant d'yeux pour la soupe », etc., que riva d'Angleterre avait décriés à Paris. Voilà en tous cas des faits tout à l'honneur des ingénieux chercheurs qui luttent durement pour la vie.

CHARLES VALDOR.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 14 novembre.

CANDIDAT SÉNATORIAL

La République française apprend qu'un groupe considérable d'électeurs sénatoriaux de Seine-et-Oise a décidé d'offrir la candidature à M. de Courcel, ancien ambassadeur de France à Berlin.

LES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Le comité des houillères du Pas-de-Calais comprenant toutes les compagnies du Pas-de-Calais, sauf celle de Lens, s'est réuni et a décidé, à l'unanimité, de rejeter complètement la requête des ouvriers mineurs.

On assure que la compagnie de Lens prendra la même décision. En conséquence, il est probable que la grève générale éclatera lundi dans tous les charbonnages du Pas-de-Calais.

LE MONT SAINT-MICHEL

La commission du budget, d'accord avec le ministre des beaux-arts, a adopté un crédit de 40,000 fr. pour le mont Saint-Michel.

NOUVEAUX DÉPUTÉS À PARIS

Les variations de la population parisienne constatées par le récent recensement vont avoir pour conséquence l'augmentation du nombre des députés de la Seine.

En effet, les 1<sup>er</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ont, aujourd'hui, plus de 100,000 habitants, ce qui leur donne droit à deux députés alors qu'ils n'en ont qu'un actuellement. Il paraît probable qu'on attendra l'expiration de la présente législature pour instituer ces deux sièges.

LE CONSEIL DES COLONIES

La deuxième section du conseil supérieur des colonies s'est réunie au ministère du commerce, sous la présidence de l'amiral Vallon, député.

La section a été saisie par l'administration des colonies de l'examen d'une proposition du gouverneur du Sénégal, tendant à la création, dans cette colonie, de communes mixtes et de communes indigènes.

La section s'est déclarée favorable à cette proposition, et M. Marcel Simon, auditeur au conseil d'Etat, a été chargé du rapport à présenter au sous-secrétaire d'Etat des colonies sur la question.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 14 novembre.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

LA GARNISON D'EL-GOLÉAH

M. de Freycinet a fait signer un projet de loi portant une augmentation de la garnison d'El-Goléah. Cette garnison sera portée à 600 hommes ainsi répartis : une compagnie de tirailleurs indigènes, montés sur des mâtars, 150 hommes ; une compagnie de tirailleurs à pied, 200 hommes ; une compagnie de la légion étrangère, 150 hommes ; un

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 15 Novembre (1)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

I

Les Lyonnais n'ont pas oublié la somptueuse et éphémère maison de banque Martel, Chauvey et Cie. C'est en 1880, au moment où notre ville semblait frappée d'un accès de folie financière, qu'un milieu de tant d'autres, s'était édifié ce nouvel établissement de crédit. La banque Martel-Chauvey, plus connue du public sous le nom de Crédit du Sud-Est, occupait tout le rez-de-chaussée et tout l'entresol du numéro 19 bis de la rue de la République. Au premier étage les appartements particuliers de M. Martel-Chauvey.

On se rappelle encore la disposition générale. La large porte cochère s'ouvrait sur une allée conduisant à la cour où donnaient les remises et les écuries. A droite, l'escalier desservant les bureaux de l'entresol, à gauche, le grand escalier

des appartements. La loge du concierge est sous ce dernier. La maison respire, d'ailleurs, ce luxe solidement confortable auquel les Lyonnais attachent tant de prix. Avec quelques fleurs et quelques tapis, M. Martel-Chauvey avait donné à ces pierres de taille un peu froides et sévères, l'aspect élégant et quasi féminin des installations parisiennes.

Le portrait de ce gros homme coloré, à la moustache en brosse, au poil gris, est encore dans toute les mémoires. On le disait très fin, sous des apparences de bonhomme sans façon, en réalité, il avait en la chance d'arriver, sans presque s'en douter, à une situation très en vue, très enviable, — mais très périlleuse.

Sa banque, une banque d'émission et de dépôts n'était, en réalité, comme toutes les maisons financières de ce temps là, que le tapis vert où se jouait chaque jour une colossale partie de cartes. Depuis un an, deux ans, la banque gagnait, gagnait toujours, — mais comment cela finirait-il ?

A cette question des gens de bons sens (et il y en avait bien peu alors), Martel-Chauvey répondait avec son gros rire : — Tant qu'il y aura de l'argent, il y aura des affaires et ce n'est pas l'argent qui manque dans notre pays. Achetons donc de l'Union, pendant qu'elle monte. Il vivait d'ailleurs d'une vie opulente,

sans se signaler par les folies de luxe de certains de ses concurrents. Resté veuf avec une fille unique, il avait installé cette enfant chérie dans le grand appartement de la rue de la République, dont elle avait l'absolue direction.

Mlle Claire Martel-Chauvey avait alors dix-neuf ans. C'était une belle fille brune, mince, grande, — jolie comme toutes les fleurs en bouton et qui promettait d'être bien belle à son plein épanouissement. Elle avait été élevée au couvent. Puis, lancée tout à coup dans un monde de financiers, d'oisifs, de rastaquouères et de coureurs de dots, elle s'était vite habituée à jouer à la petite reine au milieu de cette cour parfois étrangement composée. Elle recevait, elle présidait les dîners, les bals dont son père se faisait une bruyante réclame.

Comme M. Martel-Chauvey, d'origine lyonnaise, appartenait à une excellente famille et que sa situation était — pour le moment au moins — très brillante, le tout Lyon élégant et mondain s'empresait à ces fêtes que, d'ailleurs Mlle Martel-Chauvey organisait avec une recherche originale en même temps qu'une parfaite bonne grâce.

Martel-Chauvey, lui, se contentait de travailler beaucoup, de gagner énormément d'argent et, le soir, quand il pouvait enfin s'échapper, il allait du côté de son vice.

Son vice, c'était une femme — une anglaise, — miss Mary Percy, qui avait été, après le couvent, pendant quelques mois, l'institutrice, la demoiselle de compagnie de Claire et qui avait bien vite trouvé le moyen de monter en grade et de changer sa chambre de l'hôtel Martel-Chauvey contre un coquet entresol de la rue Gasparin.

Elle aussi était brune, mais avec cette particularité qu'à l'âge de quinze ans ses cheveux, ses magnifiques cheveux avaient tout à coup blanchi. Elle n'en portait qu'avec plus d'orgueil ce lourd diadème d'argent qui faisait paraître son œil plus noir, sa lèvre plus rouge et sa joue plus veloutée. On la connaissait, dans la ville, sous le nom de « la femme aux cheveux blancs ». Elle menait grand train, se montrait beaucoup, paraissait quelquefois au théâtre avec M. Martel-Chauvey, — mais ne s'affichait nulle part et gardait une sorte de respectabilité qui lui ouvrait, comme par le passé, la porte de quelques maisons et lui permettait de recevoir — non pas comme une femme du monde, — mais non pas tout à fait non plus comme une créature du demi-monde.

Le matin du jour où commence ce récit, la domesticité de la maison, les garçons de bureau, la concierge, se hâtaient de faire disparaître les traces du dîner et du bal qui avaient duré jusqu'à une heure avancée de la nuit. On balayait, on éponsettait, on remettait en place les cloisons des bureaux de l'entresol, changés soit en vestiaire, soit en office provisoire, — il fallait qu'à neuf heures du matin tout fut rentré dans l'ordre accoutumé. Le concierge, le père Vincent, s'escri-  
— En est-il entré, cette nuit, de ces voitures !...  
— Au moins deux cents, conclut l'ap-  
— Et ça roulait encore à six heures.  
— Ce n'est pas une vie ! On voit bien qu'ils ont le temps de dormir jusqu'à l'heure de se mettre à table.  
— Ah ! que voulez-vous, papa, il faut se pour inspirer la confiance.  
— Enfin !... suffit. Mais je sais bien moi, que si je ne connaissais pas depuis soixante ans la famille de monsieur, ce n'est pas ces rigodons-là qui m'auraient fait mettre mes économies chez lui.  
— C'est en reports, que vous avez tout placé ?  
— Oui, il paraît que ça ne peut pas perdre.  
— Moi, je me suis lâché sur le Lyon-Loire.  
— Fameux, aussi, ça.

— Oh ! Je ne me monte pas le coup ! A trois mille, je bazarde tout. J'aurais mes cent vingt mille de bénéfice net, et je retourne planter mes choux, à Dijon.

Pendant ce temps, on nettoyait ferme dans les bureaux où les langues marchaient aussi fort que les balais.

— Mais où est donc François Dommartin ? demanda tout à coup un des balayeurs.

— Le garçon de caisse ? — Je ne l'ai pas vu ce matin.

— Il a cependant couché dans le bureau — à travers la grille j'ai aperçu son lit défait.

— Quand ça ?

— Tout à l'heure.

— Il ne l'avait donc pas enlevé ?

— Non, c'est Prambois qui a lit à un bureau de bureau : « Mais ce Dommartin est fou, il a laissé là tout son baluchon, enlevé vite tout ça !

— Il est si musard, il sera allé tuer le ver en se levant et il est encore dans quelque comptoir.

— Ah ! il a de la chance d'être pays de la défunte madame, celui-là ; un autre qui en prendrait comme lui à son aise, ne ferait pas long feu dans la maison.

— Motus, voilà M. Drivon.

— Le caissier, eh bien, il n'est pas en retard, aujourd'hui.

— B. REYRAN, (A Suivre.)

(1) Reproduction interdite.

peloton de sphabris, 50 hommes : une section d'artillerie, 25 hommes ; infirmiers et ouvriers, 25 hommes.

Le crédit nécessaire pour 1891 et 1892, en y comprenant les dépenses de sûreté, est de 455,000 francs.

PROLONGATION DE LA LIGNE D'AIN-SEFRA M. Yves Guyot, ministre des Travaux publics, a donné lecture de son projet relatif à la prolongation de la ligne d'Ain-Sefra jusqu'à un point à fixer dans la direction de Djenn-Bou-Resk. Aux termes de ce projet, l'Etat serait chargé des études à faire et aurait la direction des travaux qui seraient exécutés avec les concours des troupes employées au chemin de fer. Le crédit demandé pour les études et les premiers travaux s'élève à 300,000 francs.

LA RÉDUCTION DES FRAIS DE JUSTICE M. Rouvier, ministre des finances, a entretenu le conseil de la question des frais de justice. Il a fait savoir qu'il s'était mis d'accord avec M. Henri Brisson sur la rédaction des articles du projet à présenter à la Chambre.

LES CRÉDITS POUR L'AGRICULTURE M. Develle, ministre de l'Agriculture, a fait connaître les causes qui justifient les crédits qu'il a demandés pour l'enseignement agricole et les encouragements à l'agriculture. Ces crédits, qui lui paraissent indispensables, ont été réduits par la commission du budget. Le ministre demandera à la Chambre de les rétablir.

LES CHEMINS DE FER TUNISIENS Enfin, M. Ribot ministre des affaires étrangères, a rendu compte de l'entrevue qu'il a eue avec la commission du budget au sujet des chemins de fer à construire en Tunisie.

Autour du Parlement

Paris, 14 novembre.

L'Exercice 1891 Voici, d'après le rapport de M. Poincaré sur les crédits supplémentaires, distribué aujourd'hui, quelle est au 1er novembre la situation de l'exercice 1891 :

Les recettes fixées par le budget s'élevaient à 3,165,297,627 fr. ; les plus-values constatées sur les recouvrements pendant cette période montent à 87,241,400 fr. En y ajoutant les recettes exceptionnelles non prévues au budget et les fonds de concours versés par les compagnies de chemins de fer, on obtient comme total des recettes pendant les dix premiers mois de l'exercice 3,316,448,905 francs.

Si, aux dépenses évaluées par la loi de finances, on ajoute les crédits additionnels de toute nature ouverts ou à ouvrir sur l'exercice 1891, et qui s'élevaient à 114,372,701 fr., on obtient un total de dépenses qui s'élève à 3,276,255,250 fr. L'exercice 1891 présente donc au 1er novembre, un excédent de recettes de 40,193,655 fr.

Si, dit M. Poincaré, on suppose que celles qui seront encore constatées pendant les deux derniers mois seront égales au cinquième de cette somme, on peut prévoir pour 1891, un bénéfice total de près de 105 millions.

Si d'autre part on tient compte des crédits supplémentaires dont l'utilité pourrait être reconnue jusqu'au moment de la clôture de l'exercice et si, de l'autre côté, on évalue les annulations définitives de crédits sans emploi qui seront prononcées, en règlement, à la somme de 45 millions, somme inférieure à la moyenne d'annulations des dix derniers exercices réglés, on voit qu'il est permis d'espérer, pour l'exercice 1891, un excédent final de recettes qui ne sera pas inférieur à 75 ou 80 millions.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE Paris, 14 novembre.

Les bruits qu'on avait fait courir sur le dépôt d'une demande d'interpellation sur la politique générale ne sont pas, jusqu'à présent, confirmés.

Contre les prévisions, la séance paraît devoir être calme. La Chambre va terminer le budget de l'instruction publique et des beaux-arts et engager, si elle a le temps, le budget de l'agriculture.

M. Lafargue, qui vient d'arriver à la Chambre, a conféré, dans un des petits salons de la salle d'attente, avec MM. Baudin, Cluseret, Millerand, Guesde et Camélinat.

M. Lafargue déclare que la lettre adressée sous son nom, à M. Constans, pour lui annoncer qu'il l'interpellerait, est absolument apocryphe. M. Lafargue n'a écrit aucune lettre et ne se propose pas d'interpeller.

Les sénateurs et députés des Bouches-du-Rhône, réunis au Palais-Bourbon, ont décidé de se rendre chez le président du conseil et les ministres compétents pour leur demander d'apporter, devant

le Sénat, la plus grande énergie pour obtenir l'adoption des décisions prises par la Chambre, relativement aux grains oléagineux.

LA SÉANCE Paris, 14 novembre.

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

BUDGET DES BEAUX-ARTS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des beaux-arts.

Encouragements aux Théâtres de Province M. Vilfeu demande le vote d'un crédit pour encourager la décentralisation artistique par l'attribution d'une subvention aux théâtres de province qui représenteraient les pièces nouvelles ou inédites en France, comme l'ont fait les théâtres de Rouen, d'Angers, de Lille et de Lyon. M. Vilfeu demande de ce chef un crédit de 50,000 francs sous la rubrique : « subvention exceptionnelle à divers théâtres lyriques ».

M. Antonin Prout, rapporteur, tout en rendant hommage aux efforts faits par certains théâtres de province, combat l'amendement au nom de l'équilibre budgétaire.

M. Vilfeu réunit sa demande de crédit à 40,000 francs, à titre d'indication.

M. Bourgeois, tout en s'associant à la pensée dont s'est inspiré M. Vilfeu, demande à la Chambre de ne pas rompre l'accord établi entre la commission et le gouvernement. Il examinera la question lors de l'étude du prochain budget.

Après deux épreuves déclarées douteuses, l'amendement est rejeté par 247 voix contre 156.

Les Monuments historiques

Sur le chapitre 37 (Monuments historiques) M. Antonin Proust répond aux observations formulées jeudi par M. Goiran. Il rappelle que la commission des monuments historiques avait demandé, non seulement la cessation du cumul signalé par M. Goiran, mais la création d'une chaire d'architecture proposée à l'école des beaux-arts et le recrutement des architectes par voie de concours. Il tient à solidariser ces deux questions.

M. Antonin Proust demande en outre à la Chambre de voter 40,000 francs de plus pour activer les travaux du mont Saint-Michel.

M. Bourgeois répond que le conseil d'Etat vient d'approuver un décret établissant le recrutement des architectes des monuments historiques par voie de concours et interdisant l'attribution de nouveaux travaux aux architectes nommés inspecteurs généraux.

M. Bourgeois annonce également qu'une chaire d'architecture française sera créée à l'école des beaux-arts.

Entrée de M. Lafargue

A ce moment, M. Lafargue entre dans la salle. Le nouvel élu du Nord est précédé par M. Baudin et suivi par M. Cluseret. Un applaudissement se fait entendre à l'extrême gauche. M. Lafargue prend place entre MM. Baudin et Cluseret, au second banc supérieur de la seconde travée de l'extrême gauche.

Plusieurs membres de l'extrême gauche viennent lui serrer la main.

M. le président fait observer qu'on ne doit pas interrompre une discussion par des manifestations.

M. Paulin Méry proteste. M. le président le rappelle à l'ordre. M. Rioteau insiste pour l'adoption de l'amendement relevant de 40,000 fr. le crédit des travaux du mont Saint-Michel.

L'amendement accepté par le ministre est adopté.

M. Mesureur à la parole.

L'Opéra-Comique

M. Mesureur, sur le chapitre 38 (location d'une salle pour l'Opéra-Comique) demande au ministre des beaux-arts où en est la question de la reconstruction de l'Opéra-Comique.

M. Bourgeois répond qu'il aurait demandé la mise à l'ordre du jour du projet de reconstruction de l'Opéra-Comique, si l'Etat n'avait été saisi d'une offre de la part d'un syndicat. Ce syndicat reconstruirait l'Opéra-Comique à ses frais et recevrait de l'Etat le paiement d'une annuité. On a demandé aux auteurs du projet de réduire le devis. Tous les efforts seront tentés pour faire aboutir cette combinaison.

Le chapitre 38 est adopté ainsi que le chapitre 39 et 40.

L'Ecole des Arts décoratifs

M. Lavertujon appelle l'attention de la Chambre sur l'état lamentable des bâtiments qui abritent l'école nationale des arts décoratifs et le musée céramique de Limoges. Les richesses de ce musée sont admirables, mais l'état qui les renferme tombe en ruines. L'Etat est chargé de construire ce bâtiment. Pourquoi ne tient-il pas ses engagements ?

M. Bourgeois reconnaît la dette de l'Etat. L'école de Limoges est installée dans des conditions dangereuses, il faut parer à cette situation dans le plus bref délai, malheureusement la dépense, qui avait d'abord été évaluée à 800,000 francs, a été ensuite estimée à 2,600,000 francs.

Le ministre des beaux-arts a voulu la ré-

duire. Il espère que dans quelques jours la question sera réglée et qu'un projet sera déposé sur le bureau de la Chambre. (Très bien)

Les Lycées et Collèges

La Chambre revient au chapitre 42, du ministère de l'instruction publique, chapitre qui avait été réservé.

M. Dupuy, rapporteur, rappelle que ce chapitre a trait aux lycées et collèges. La commission accepte l'amendement de M. Jacques proposant d'augmenter de 30,000 francs le crédit affecté aux maîtres répétiteurs, mais cette somme, au lieu d'être affectée aux maîtres répétiteurs de la Seine, serait affectée aux maîtres répétiteurs de toute la France.

M. Jacques fait remarquer que la vie est plus chère à Paris qu'en province et qu'il serait juste d'augmenter légèrement l'indemnité de nourriture et de logement, qui est allouée aux maîtres répétiteurs de la Seine.

M. le ministre de l'instruction publique répond qu'il accepte avec empressement les 30,000 francs qui sont proposés pour les maîtres répétiteurs, mais en sa qualité de ministre il est obligé de tenir compte de la situation de tous les maîtres répétiteurs de la France entière.

Avant d'améliorer la situation des maîtres répétiteurs de Paris, il faut permettre d'accorder une indemnité à tous les maîtres de province. (Très bien ! Très bien !)

M. Jacques soutient que la cherté des vivres est telle, à Paris, que les maîtres répétiteurs ne peuvent y vivre.

M. Mesureur propose d'augmenter le crédit de 500,000 francs afin d'améliorer la situation des maîtres répétiteurs de Paris et de province.

L'amendement n'est pas adopté. L'amendement de M. Jacques est adopté mais sous réserve des observations présentées par le ministre.

M. Jullien dépose un amendement tendant à élever de 20,000 francs, le crédit du chapitre 43, afin d'augmenter le traitement des professeurs élémentaires des lycées de Paris.

M. Dupuy, rapporteur, répond que la commission du budget repousse l'amendement.

L'amendement Jullien est repoussé par 288 voix contre 198, sur 486 votants.

M. Raiberti développe un amendement tendant à élever de 14,000 francs le chapitre pour le classement des maîtres primaires ; il faut assurer le recrutement des professeurs des classes enfantines et l'amendement aurait cet effet.

M. le rapporteur dit que la commission a inscrit 6,000 francs pour souligner son désir d'inscrire ce principe dans la loi de finances, comptant que le ministre fera le classement pour le 1er octobre. (Très bien ! Très bien !)

M. Raiberti retire son amendement. Le chapitre 43 est adopté.

Budget de l'Agriculture

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'agriculture.

DISCOURS DE M. DÉROULÈDE

M. Déroulède dit que sur les 52,858,000 hectares de France, il y en a 44 millions de cultivés ; sur 31 millions d'habitants, on compte 18 millions de travailleurs agricoles ; sur le chiffre de ses affaires, 25 à 30 milliards, les produits agricoles en comprennent 13 environ. C'est pourquoi le budget le plus restreint que le budget de l'agriculture ; il tend chaque année à se réduire.

De 40,000,000 en 1889, il est descendu à 38,000,000 l'année suivante. Cette année, il est à 36,000,000. Il est nécessaire de faire des sacrifices pour répandre dans les campagnes les progrès accomplis en agriculture. Il faut développer les instituts agronomiques et se garder de faire des réductions sur les concours régionaux et départementaux, surtout après le vote du tarif nouveau des douanes. L'orateur déposera des amendements en vue d'augmenter certains crédits sur lesquels des réductions ont été opérées.

Il faut aussi, dans la mesure possible à la production viticole. La France a fait un excellent placement quand elle a voté, en 1886 et 1887, deux millions pour assurer la défense du sol contre le phylloxéra et la plantation des vignes.

Il faudrait définir nettement le chapitre destiné aux allocations pour le traitement et la reconstitution des vignes de France et réserver un chapitre spécial pour les crédits destinés à combattre les parasites du pommier et autres.

On pourrait relever ainsi l'ensemble des crédits du ministère de l'agriculture en relevant une différence sur les autres budgets comme l'intérieur ou les colonies. (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs.)

L'orateur fait appel à l'esprit de justice et de progrès de la Chambre. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. LASCOMBE

M. Lascombe estime que les crédits proposés pour 1892 sont inférieurs à ceux qui ont été votés pour 1891. L'agriculture est le plus grand facteur de la richesse nationale ; on ne peut lui marchander les encouragements dont elle a besoin et cependant on propose de diminuer de 60,000 francs les crédits destinés aux concours agricoles.

M. Reinach, rapporteur, dit que ce crédit a été rétabli.

M. Lascombe demande que le système des concours soit modifié. Les concours régionaux à l'incapacité de ne pas être abordable pour tout le monde ; pour y exposer, il

faudrait dépenser une somme de beaucoup supérieure à la valeur des prix. Aussi les riches propriétaires peuvent-ils seuls y prendre part.

Il faut surtout développer les concours spéciaux.

M. d'Estournel demande au ministre d'envoyer dans les dépôts d'étalons de la Picardie des chevaux de gros trait à la place des trotteurs qu'on y a envoyés jusqu'à ce jour.

DISCOURS DE M. DEVELLE

M. Develle dit que M. Lascombe a reçu par avance satisfaction. Le crédit de 60,000 francs qui avait été supprimé a été rétabli. D'autre part, un arrêté a été préparé qui réduit le nombre des concours régionaux pour en appliquer les fonds aux concours spéciaux. (Très bien ! Très bien !)

Répondant ensuite à M. Déroulède, le ministre dit qu'il est profondément convaincu de la nécessité de développer l'enseignement agricole, mais la solidarité ministérielle ne lui permet pas de demander des crédits plus élevés que ceux qui ont été proposés par la commission du budget d'accord avec le gouvernement. (Applaudissements.)

Discussion des Chapitres

La Chambre passe à la discussion des chapitres. Les chapitres 1 à 5 sont adoptés.

L'amiral Krantz, sur le chapitre 6 (Personnel de l'enseignement agricole) développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 21,150 francs destinés à l'institut agronomique. Cet établissement est en grande prospérité. Les élèves y affluent et la grande majorité de ceux-ci sont des fils de fermiers ou de propriétaires qui, leurs études terminées, retournent à la charrue paternelle. (Très bien ! Très bien !)

M. Reinach, rapporteur, dit que la commission accepte l'amendement. L'amendement est adopté. Les chapitres 6 et 7, modifiés par le vote de l'amendement Krantz sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi. Séance lundi. La séance est levée à 6 heures 5.

APRÈS LA SÉANCE

Paris, 14 novembre.

Le débat en séance publique n'a été marqué par aucun incident. On a paisiblement terminé l'examen du budget des beaux-arts et abordé la discussion du budget de l'agriculture. L'arrivée de M. Lafargue a animé un instant la séance mais le rappel à l'ordre infligé à M. Le Senne a immédiatement refroidi ceux des députés socialistes ou boulangistes qui préméditaient de provoquer du tumulte dans les couloirs.

On s'est entretenu toute l'après-midi de la protestation dirigée par plusieurs électeurs de Lille contre l'élection de M. Lafargue. Les amis de ce dernier soutiennent, naturellement, qu'il est Français, et paraissent persuadés qu'il en fournira facilement la preuve.

On s'est également occupé de la formation du groupe des avoués, dont la constitution a soulevé beaucoup moins de difficultés et de bruit que la formation de celui de l'ancienne extrême gauche.

L'ÉLECTION LAFARGUE

Paris, 14 novembre.

D'après une protestation parvenue aujourd'hui à la Chambre, M. Lafargue, le révolutionnaire élu à Lille, ne serait pas français. Il se nomme, dit cette protestation, Paul Fonseca de Lafargue, ou dit Lafargue. Il est né à Cuba, colonie espagnole, vers 1845 (?), d'un père né également à Cuba. M. Lafargue fit à Paris ses études médicales, prit son diplôme de docteur à Londres, dit-on (en tout cas il n'a jamais exercé), et se jeta dans le mouvement socialiste avec une grande ardeur.

En 1871, M. Lafargue qui n'avait pas fait de service militaire, qu'il n'a jamais pris un fusil, se trouvait à Bordeaux, où il se signalait par la violence de ses discours, comme il le fit dernièrement à Fourmies.

M. Ferdinand Duval était alors préfet de la Gironde ; il aurait rédigé un rapport pour démontrer que la présence de M. Lafargue était un danger pour le maintien de l'ordre public, et à la suite de ce rapport, un arrêté d'expulsion aurait été pris contre M. Lafargue, qui aussitôt quitta Bordeaux et se réfugia à Saint-Sébastien.

A bout de peu de temps, M. Lafargue demanda à rentrer en France avec un sauf-conduit. Le consul français, saisi de cette requête, en référa au gouvernement, qui décida que le sauf-conduit était refusé et que l'arrêté d'expulsion conservait son plein effet.

M. Paul Lafargue se rendit alors à Londres ; c'est là qu'il épousa la fille de l'Allemand Karl Marx ; il laissa croire qu'il s'était réfugié en Angleterre à la suite des événements de Paris, mais cette assertion est inexacte. M. Lafargue n'a jamais été poursuivi ou condamné pour participation aux événements de 1871 à Paris.

Lorsque l'amnistie fut votée en 1882, M. Lafargue persévéra dans son attitude de pseudo-condamné, revint à Paris avec les

membres de la Commune amnistiés, et recommença une vigoureuse campagne de propagande révolutionnaire.

On s'ennuie de nouveaux faits et gestes de M. Lafargue, et M. Caméscasse, préfet de police, écrivit au ministre de l'intérieur de l'expulsion de M. Lafargue.

Cette lettre resta sans réponse et M. Paul Lafargue demeura définitivement à Paris.

M. Lafargue sera obligé d'apporter devant le bureau de la Chambre, qui la lui réclamera, la preuve qu'il possède maintenant, par voie de naturalisation postérieure l'arrêté d'expulsion, la qualité de Français et la preuve aussi qu'il a été soldat et qu'il est électeur.

D'autre part, les amis de M. Lafargue, tout en reconnaissant qu'il est né à la Havane, déclarent que son père était Français. Ils ajoutent que M. Lafargue n'a pas quitté Bordeaux sous le coup d'un arrêté d'expulsion, mais pour échapper à une poursuite politique.

Cela est si vrai, disent-ils, que lorsque le gouvernement français réclama l'extradition d'Espagne, où il s'était réfugié, M. Lafargue la refusa, sous prétexte que les faits incriminés étaient d'ordre politique.

Enfin, ils disent que si M. Lafargue était réellement étranger, le gouvernement se serait borné à l'expulsion, au lieu de le faire poursuivre et condamner par la cour de Lille.

La Réforme des Frais de Justice

Paris, 14 novembre.

Le projet de réforme des frais de justice présenté par M. Fallières au conseil des ministres, comprend les propositions suivantes :

Tous les droits de greffe actuellement perçus au profit du Trésor seront supprimés. Les significations d'actes ou de jugements, on le sait, si nombreuses, sont dispensées de la formalité du timbre et d'enregistrement. Le principe de la gratuité est abrogé en ce qui concerne les droits fixes d'enregistrement, de jugements et d'arrêts.

On abaisse d'un tiers le tarif des droits d'enregistrement applicables aux significations entre parties en matières d'instances civiles et commerciales, aux ordres et contributions.

Les procédures en justice de paix sont considérablement dérivées. On réduit le droit de timbre des expéditions, des jugements et actes judiciaires et le droit de timbre des bordereaux de collation. On affranchit d'un grand nombre de perceptions les matières de faillites et de liquidations judiciaires.

Enfin, contrairement aux propositions primitives du rapporteur de la commission du budget, on renonce à la consignation qu'il avait été question d'exiger au début de chaque instance.

Ces dégrèvements, qui profiteront largement aux incapables, seront compensés par une taxe de frais de justice d'après un principe de proportionnalité du droit au jugement, mais cette taxe sera très réduite.

Dépêches Diverses

LA MALADIE DE M<sup>me</sup> GRÉVY Paris, 14 novembre.

Voici, au sujet de la maladie de M<sup>me</sup> Grévy, quelques renseignements puisés à bonne source :

M<sup>me</sup> Grévy était à peine de retour à Loches, venant de Paris, avec toute sa famille, lorsqu'elle fut atteinte d'une indisposition, qui prit bientôt un caractère aigu. Des symptômes de pneumonie ne tardèrent pas à se manifester. Il y a trois jours, l'état de la malade était des plus graves, et, avant-hier encore, les médecins concevaient de vives inquiétudes. Mais, hier matin, une amélioration sérieuse se manifesta.

« Les nouvelles que nous avons prises à l'hôtel de l'avenue d'Iéna sont satisfaisantes ; on nous a dit que M<sup>me</sup> Grévy paraissait être hors de danger. »

M. et M<sup>me</sup> Wilson n'ont pas quitté depuis huit jours le chevet de leur mère. »

SUICIDE DE DEUX JEUNES FILLES

Yendôme, 14 novembre.

Hier soir, à l'hôtel de la Gare, deux jeunes filles, originaires du Jura, qui venaient de passer deux jours ensemble dans la même chambre, se sont asphyxiées en moyen d'un réchaud apporté dans leur chambre. L'une est morte. L'autre, résistante à l'action des gaz délétères, s'est tirée un coup de revolver.

Son état est désespéré. On ne connaît pas leur nom.

UN SCANDALE DANS L'ARMÉE

Paris, 14 novembre.

On ne parlait hier à Paris, dans certains milieux militaires, que d'un triste scandale qui fait l'objet de toutes les conversations dans l'une de nos grandes villes de garnison de l'Est : Châlons-sur-Marne.

Un capitaine de cavalerie, un lieutenant, cinq maréchaux des logis ou fourriers et un cavalier sont compris dans une dégoûtante affaire de meurtres. Nous avons hérité entre le silence et la dénonciation de turpitudes presque inconnues, disons-le bien haut, dans l'armée française.

Aux Célestins, nous faisons, cette semaine, un retour dans le romantisme avec la Dame de Monsoreau. Comme ce père Dumas avait le sens du théâtre, comme toute cette comédie s'agence adroitement, comme tous ces pantins sont pimpants, spirituels, comme ils ressemblent tous à leur créateur ! Ceux du théâtre d'à présent nous objectent que ce sont là des fantoches dédicémeusement habillés, mais qu'aucun sentiment humain ne fait battre leur cœur sous leur pourpoint quasi-historique. Ma foi ! je vous avoue bien franchement que j'aime mieux prendre du plaisir, quand même le « document humain » n'est pas de l'affaire, que de m'ennuyer de la façon la plus psychologique du monde. Je suis d'ailleurs reconnaissant au père Dumas de m'avoir appris mon histoire de France avant que mes professeurs du collège aient recusé les gasconades qui la rendraient si amusante. Par lui, nous avons connu la sombre figure de Richelieu au même temps — que la mine fatiguée d'Artagnan — et si Chicot et Gorenflou appartiennent qu'au domaine de la fantaisie la plus fantaisiste, il circule dans la Dame de Monsoreau un Henri III qui ne manque ni d'intensité ni de caractère.

Ce drame, qu'on n'avait pas repris aux Célestins depuis ce pauvre Montdazou maintenant mort et enterré, n'est vraiment pas mal joué. A part un Bussy, qui a le tort de ressembler fâcheusement au chef de laque

tudes presque inconnues, disons-le bien haut, dans l'armée française.

A tout bien examiner, il est plus convenable que le scandale cesse d'être colporté de bouche en bouche et ainsi déformé, pour être précis et nettement délimité.

Il a déjà pris des proportions assez exagérées depuis qu'on en parle dans tout Châlons.

Tel qu'il est, le fait est déjà lamentable. Mais, dénoncé à l'opinion publique, les coupables seront sévèrement punis et leur châtiement pourra servir d'exemple.

Le général Jaumont était hier à Paris, pendant que les généraux Laforgue et Guerrier faisaient l'enquête sur place.

Le capitaine coupable a offert sa démission. On l'a refusée.

Il a été traduit hier devant un conseil d'enquête avec son complice le lieutenant.

Il est probable que tous deux seront mis en réforme ou démis.

Quant aux sous-officiers et au soldat, ils sont en prison au corps. Deux d'entre eux sont déjà cassés de leur grade.

L'affaire ne peut manquer de se terminer en conseil de guerre, sous la plus infamante des inculpations.

De plus, elle entraînera probablement le changement de garnison du 1er classeurs à cheval, le régiment où tous ces tristes faits viennent d'être découverts. Le régiment n'est pourtant pas responsable des vices de quelques brebis galeuses.

Son colonel, M. Mouchet, est malade depuis deux mois ; son lieutenant colonel, M. de Mornay Soulé de Dalmatie est en congé, en attendant la liquidation de sa retraite ; c'est un chef d'escadron, M. de Léautaud, qui commande actuellement le 1er classeurs, et qui a eu la pénible tâche de constater les faits en question.

L'opération est telle à Châlons que dans quelques heures elle aura gagné Paris. Nous en précisons la cause afin qu'on ne donne pas à l'affaire une portée excessive. C'est déjà bien assez qu'une série d'actes inmorales et déshonorants soient ainsi relevés contre des officiers français.

La nation apprendra ces faits avec stupeur, car ils sont, nous le répétons, à peu près inconnus dans les rangs de notre armée. Nous estimons que les lui cacher serait une faute.

ÉTRANGER

Gardes et Braconniers

Bruxelles, 14 novembre.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, le bois de Soignes a été le théâtre d'un terrible drame entre trois gardes-forestiers au service du comte de Flandre et quatre braconniers.

Les trois gardes faisaient une ronde dans le bois lorsque, arrivés près de la chaussée de Waterloo, ils entendirent plusieurs coups de feu successifs. Les trois hommes avancèrent et se trouvèrent en face de quatre braconniers. Ceux-ci les mirent en joue et firent feu. Deux gardes tombèrent, baignés dans leur sang.

Les criminels, voyant tomber les gardes et les croyant tués, prirent la fuite en abandonnant leurs fusils.

Le garde non blessé, après avoir donné quelques soins aux deux autres, courut éveiller le fermier voisin. A eux deux, ils transportèrent les blessés à leur domicile.

Un enquête est ouverte, mais jusqu'ici on ne possède aucun indice concernant les coupables.

L'INSURRECTION AU BRÉSIL

New-York, 14 novembre.

Le New-York Herald publie une dépêche de Valparaiso qui donne les nouvelles reçues dans cette ville par la voie de Buenos-Ayres.

D'après ces nouvelles, la révolte de Rio-Grande-du-Sul serait couronnée de succès ; le général Gonzalez mis en déroute, et cinq mille insurgés s'avanceraient vers

Le bruit court que l'accident est dû à la négligence du mécanicien, qui n'a pas tenu compte des signaux.

L'accident cause une grande émotion à Rome. Un secrétaire d'Etat s'est rendu sur les lieux de l'accident. De nombreuses personnes viennent à la gare demander des nouvelles. Des scènes émouvantes se produisent.

COUR D'ASSISES DU GARD

LE SCANDALE DE BESSÈGES

Nîmes, 14 novembre.

L'audience d'aujourd'hui est consacrée aux plaidoiries.

M. Pin, du barreau d'Alais, maire de cette ville, présente la défense de Manificier. Il montre que les sommes qu'il s'est attribuées ne payent même pas ses peines et ses débours et conclut à l'acquiescement.

M. Bonet présente la défense de Valadier, qui est accusé de détournements au préjudice du syndicat des blessés. Il insiste sur le peu d'importance de la somme détournée et sur les services que Valadier a rendus aux ouvriers qui dernièrement lui ont offert une médaille d'or. Il demande l'acquiescement de son client.

LE VERDICT

Le jury est sorti à 9 heures de la salle des délibérations, rapportant un verdict affirmatif mitigé de circonstances atténuantes pour Blayn et Manificier, et négatif pour Valadier, Nicolas et Mazert.

L'ARRÊT

En conséquence, la cour condamne Blayn et Manificier à un an de prison et 100 francs d'amende.

Elle prononce ensuite l'acquiescement de Nicolas, Valadier et Mazert et ordonne leur mise en liberté.

La cour accorde en outre à Blayn et à Manificier le bénéfice de la loi Bérenger demandé par leurs défenseurs.

DÉPARTEMENTS

RHODE

Villefranche. — Abus de confiance. — L'escroquerie d'une somme de 128 fr. 60, à Villefranche, dont nous avons parlé dans un précédent numéro, a été commise par un nommé Auguste Maréchal, dit Gay, âgé de 25 ans, qui vient d'être arrêté dans l'arrondissement de Belley (Ain). Il va être prochainement ramené à Villefranche pour y être écroué en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

Ampuis. — Inondations. — L'ouragan de ces jours derniers s'est fait sentir dans notre commune. Les ruisseaux ont grossi à tel point que la route nationale est grossièrement coupée à plusieurs points. A certains endroits entre le hameau de Verney et Ampuis, la route avait l'aspect d'une rivière. Sur une longueur de 150 mètres, la circulation des piétons se faisait très difficilement.

Au lieu dit « Les Deux-Croix », environ 30 mètres de marais baignaient la route. Beaucoup d'habitants ont passé une partie de la nuit à faire des barrages pour se préserver des inondations. Plusieurs routes et cheminées ont été enlevées. Pas d'accident de personnes.

Entre la ligne du chemin de fer de Givors-Canal au Foll et la route nationale, sur une largeur de 60 mètres, il y a environ un mètre d'eau. On craint que cette masse d'eau ne détermine la ligne, ce qui pourrait occasionner des accidents. On travaille activement à faire écouler ces eaux.

Cours. — Mort subite. — Hier, à midi, le nommé Pierre Desclat, ouvrier tissier, âgé de 59 ans, sortant de son travail, se rendait au café Marillier, lieu de l'île, pour se faire servir une consommation, se sentant fatigué. A son arrivée dans cet établissement il s'est affaissé sur une chaise, succombant à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. le docteur Dereux, mandé en toute hâte, a constaté le décès.

Givors. — Société de tir du 109<sup>e</sup> territorial. — La société, placée sous la direction du capitaine Bal, donnera son grand concours de fin d'année, le dimanche 22 novembre.

Il faut espérer que les tireurs de la région tiendront à clôturer dignement le dernier concours de l'année, et qu'ils répondront avec empressement à l'invitation qui leur est faite.

AIN

Miribel. — Fête annuelle. Cette localité donnera sa fête patronale, demain dimanche, lundi et mardi prochain.

Lundi 16 aura lieu la foire dite de la Saint-Martin.

Mardi 17, grand concours de tir, au stand. Prix nombreux. Les étrangers y seront admis.

Tous les jours, de la fête, de 4 à 7 heures du soir et de 8 heures à minuit, danses publiques sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Orchestre d'élite.

L'ouragan d'hier. — L'ouragan d'hier n'a pas épargné notre localité.

Dès le matin, une véritable tempête arrachait les arbres et en maints endroits des murs étaient renversés.

Le toit d'un lavoir public a été enlevé; heureusement personne ne s'y trouvait.

Le Rhône grossit assez sensiblement, et les terres, la route et la voie ferrée ont été couverts d'eau en plusieurs endroits, surtout entre La Boisse et Montolieu et par suite le service des trains a été interrompu durant quelques heures.

LOIRE

Saint-Etienne. — L'affaire Piat. — Le tribunal correctionnel vient de rendre son jugement dans l'affaire Piat (fraudes et détournements d'un commissionnaire du Mont-de-Piété, tenant en réalité agence de prêts sur gage), qui a occupé plusieurs audiences.

Piat, ancien caissier de l'Union générale, a été condamné à 1 mois de prison; la femme Piat et Jalabert, ancien greffier de la justice de paix, à 40 jours; pour complicité, aux frais et dépens; Majola à 24 acquitté.

A l'Hôtel. — Dans la soirée d'hier, on a conduit à l'hôpital la nommée Claudine Crozier, veuve Châvay, âgée de 32 ans, rue César-Bertholon, 31, qui s'était cassé la jambe en tombant dans l'escalier de sa maison, et la nommée Virginie Chassac, 26 ans, domestique chez M. Perrin, employé au P.-L.-M., rue Bernard-Pallissy. Cette fille souffrait d'une épine commémorative, son état ne lui permettait pas d'attendre le retour de son maître, lequel ne devait rentrer qu'à 11 heures du soir.

Saint-Marcellin. — Bureau de poste. — A partir du 16 novembre courant, un bureau de poste-bottier municipal sera créé à Saint-Marcellin (Loire).

Ce bureau desservira la commune de

Saint-Marcellin, détachée de l'arrondissement postal de Sury-le-Comtal.

Saint-Chamond. — Confiance. — Le compagnon Sébastien Faure fera une conférence publique et contradictoire aujourd'hui dimanche à 2 heures, dans la salle de l'Edouard, cours d'Alzou.

Les sujets traités seront : Le parlementarisme. — Le patriotisme. Prix d'entrée, 30 centimes.

Conseil municipal. — La séance qui devait avoir lieu vendredi soir, a été renvoyée à samedi prochain, 24 novembre. Les membres du conseil n'étaient pas en nombre pour siéger hier.

Lorette. — Evénement. — La nuit dernière, vers 2 heures 1/2, les habitants de la plaine de Grézieux ont été mis en émoi par un formidable craquement. C'était le mur de soutènement du pont Voyant, situé sur la route nationale n° 88, à proximité de la commune de Lorette, qui s'écroulait sur une longueur de dix mètres, entraînant la route au ras des rails du tramway.

La circulation des chemins de fer à voie étroite est interrompue entre Rive-de-Gier et Lorette. Une équipe d'ouvriers travaillait très activement au raccord de la voie. On espère qu'elle pourra être remise en circulation aujourd'hui dimanche.

ISÈRE

Vienna. — Inondations. — Par suite des pluies torrentielles, un mur s'est subitement écroulé donnant passage à une grande quantité d'eau. En un instant, les boutiques voisines ont été submergées.

Une équipe de soldats du 99<sup>e</sup> de ligne, demandée en toute hâte, a pu, au moyen de tranchées, maîtriser les progrès de l'inondation.

Lyon NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal. 14 novembre, 5 heures soir : Hauteur du baromètre : 749. — Température : + 10°. — Direction du vent : Sud-Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 11°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 4°.

Situation générale. — Le temps reste très troublé sur l'Europe occidentale sous l'influence de la bourrasque annoncée hier; le centre se déplace vers le Nord-Est, mais de nouvelles dépressions océaniques s'avancent vers les côtes et les mauvais temps vont continuer. Les courants dominent à l'Est et à l'Ouest et la température est assez douce.

Dernière heure. — Une nouvelle baisse barométrique a lieu sur nos côtes Ouest et dans le Sud de la France; les pressions sont très basses; à Brest, 738; à Nice 761.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Pluie, vent des régions Sud, temps assez doux.

Mardi, 17 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville.

M. Revel, professeur à l'école primaire supérieure, rue Adélaïde-Perrin, est mort le 12 courant. M. Revel comptait douze ans de service. C'était un maître dévoué.

Hier, à quatre heures et demie de l'après-midi, on a constaté la présence dans le ciel d'un météore, dont il est bien difficile d'expliquer la nature.

Nous croyons que c'était un bolide; en tous cas, il a éclaté ou a disparu, laissant dans le ciel une traînée de fumée. Nous attendons pour nous prononcer que la science ait parlé.

Les marchands forains : Depuis longtemps, le syndicat des marchands forains, demande la création de marchés et de foires, à l'instar de ceux existant dans plusieurs départements voisins.

Le syndicat a reçu de nombreuses lettres des communes de notre département, qui l'encouragent dans cette voie. Une réunion a eu lieu hier, à l'effet de nommer une délégation chargée de s'entendre à ce sujet, avec M. le maire.

La voirie municipale est en train de changer les réverbères de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la remplacer par des bacs Schalké. Ces bacs-phares ont un pouvoir éclairant beaucoup plus considérable que les autres; malheureusement le grand vent en empêche le fonctionnement et fait noircir les verres.

La crue du Rhône s'accroît, et le trapeze tricolore annonçant les hautes eaux est arboré sur les ponts. Il s'en faut pourtant encore de vingt centimètres, à l'heure où nous écrivons ces lignes, que l'eau inonde les bords. D'après les renseignements qui nous sont parvenus, la pluie ayant cessé, il est à prévoir que le Rhône n'augmentera pas.

Aidé des sieurs Henri et Latour, garçons de platte, il parvint à retirer le malheureux qui avait pu saisir la barre d'un bateau, à laquelle il se tenait désespérément accroché. Il fut transporté dans une épicerie voisine où des soins lui furent prodigués, et de là à l'Hôtel-Dieu.

Ce malheureux n'a pu parler. Dans une de ses poches, on a trouvé un certificat au nom d'Emmanuel Berthou, âgé de 60 ans; vêtu de haillons, on suppose que c'est la misère qui l'a poussé à se jeter dans le fleuve.

M. le commissaire du quartier de Perrache a été informé du fait.

Un fusil qui éclate. — Un jeune homme de 16 ans, Georges Courtial, originaire de Villefort-d'Anthon, chassait hier près de chez lui.

Tout à coup, son fusil, chargé depuis longtemps, éclata, et un morceau de fonte le blessa grièvement à la main droite.

Après avoir été pansé par le médecin de la localité, le blessé a été amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Disparition. — Depuis le 7 novembre, le sieur Joseph Guerraz, 30 ans, représentant de commerce, 56, cours d'Herbouville, n'a pas reparu à son domicile.

Voici son signalement : Taille moyenne, cheveux et sourcils blonds, cicatrice au front côté droit.

Guerraz était vêtu d'un complet en drap gris bleu, pantalons noirs. Le linge de corps est marqué J. G.

Accident à la Ficelle. — Par suite d'un accident survenu au câble de l'ascenseur de la Ficelle de la Croix-Rousse, le service des voyageurs a été interrompu pendant une heure, hier après-midi.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Volour arrêté. — Un agent de la sûreté a arrêté, hier matin, le nommé Gaud-

lani, âgé de 48 ans, comptable, sans domicile fixe, inculpé de vol.

Cet individu s'était introduit, il y a quelques jours, dans l'appartement de M. Jury, chaudronnier, 43, rue de Saint-Cyr, et avait volé des vêtements, du linge et une montre en argent.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, 15 novembre, deux représentations. En matinée, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, pour répondre à de nombreuses demandes, 28<sup>e</sup> représentation du Médécin des Folles, drame nouveau à spectacle, en 5 actes et 13 tableaux, de MM. X. de Montépin et J. Dornay.

Le soir, à 7 heures 3/4, 6<sup>e</sup> représentation de la Dame de Monsoreau, drame historique à spectacle, en 5 actes et 11 tableaux, de MM. A. Dumas et Aug. Maquet.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui dimanche, à 1 heure 1/2, matinée; à la Fille de Madame Angot, pour la dernière fois le dimanche. Le soir, à 8 heures 1/2, 5<sup>e</sup> représentation de l'Incapable succès. Le spectacle du soir commence par un Chien au Biberon, l'aussant vauvillonnade de MM. G. Menté et Ch. Mey.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 7 heures, dans le vestibule du théâtre.

Matinée de famille au Casino. — Comme jeudi, les enfants et adolescents de leurs parents seront admis gratuitement. Les pupilles des sociétés de gymnastique et les élèves des écoles paieront demi place.

Anciens élèves des écoles supérieures municipales de Lyon. — Les anciens élèves sont priés d'assister, aujourd'hui dimanche, aux funérailles de leur professeur M. Revel.

On se réunira à 9 heures précises au domicile mortuaire, rue des Remparts-d'Ainay, 21.

Tissage mécanique. — Grève de l'usine Michel. — Toutes les grévistes et toute la corporation sont priés d'assister aux funérailles de M. Rachat, née Marie Arquillière, qui aurait lieu aujourd'hui, à 10 heures 3/4.

Le corps partira du domicile de la défunte, rue de Séze, 11.

ACCIDENT MORTEL

Un grave accident s'est produit hier soir, vers 8 heures, dans le quartier Perrache.

Mme Larrivé, propriétaire à la Mulatière, avait loué tout récemment un appartement, 46, rue Franklin, où elle emménageait hier même.

Son fermier, le nommé Joseph Buis, 50 ans, amena de la campagne une voiture chargée de bois et de charbon. Arrivé à l'angle du quai de la Charité et de la rue Franklin, un morceau de bois du chargement tomba sur la chaussée et Buis voulut le ramasser, alors que la voiture était en marche. Le pied lui manqua, en se baissant, et la roue de la voiture lui passa sur la tête qui fut broyée horriblement.

On transporta le malheureux à la pharmacie Vassy, rue de la Charité, pendant qu'on prévenait le docteur Bernard, qui ne put que constater le décès.

Après les formalités d'usage et le procès-verbal de constat de M. Dagnac, commissaire de police du quartier, le corps a été chargé sur la voiture fatale et transporté à son domicile, à la Mulatière.

Buis, qui est originaire de Saint-Just-sur-Loire, est marié et père de trois enfants.

Ordinaire, l'aîné des fils, un garçon de 18 ans, accompagnait toujours son père dans ses voyages; par un hasard malheureux, il avait dû rester hier à la maison.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche, 15 novembre, 319<sup>e</sup> jour de l'année.

Premier quartier de la lune le 9; pleine lune le 16 novembre.

Soleil : lever, 7 h. 41; coucher, 4 h. 18.

Eclipse de lune. — Comme nous l'avons déjà annoncé nous aurons une éclipse totale de lune, visible en France, la nuit prochaine, du 15 au 16.

La lune entrera dans la pénombre de la terre et son éclat commencera à faiblir à 9 h. 40; elle entrera dans l'ombre de la terre et l'éclipse proprement dite commencera à 10 h. 44.

A 11 h. 47, la lune sera tout entière entrée dans l'ombre de la terre; elle commencera à sortir de l'ombre à 1 h. 10, elle quittera l'ombre à 2 h. 12.

Cette éclipse sera encore plus longue que celle du 23 mai, dont la durée était cependant de 1 h. 24, la largeur de l'ombre de la terre, à l'équateur, à la lune s'y plongera, étant de plus du tiers plus grande que le diamètre de la lune.

Enfin l'éclat de la lune ira toujours en augmentant jusqu'à 3 h. 40, heure à laquelle elle sortira de la pénombre.

Grève de l'usine Michel. — La grève continue toujours, énergiquement soutenue par toutes les ouvrières. Le dernier délégué accordé aux grévistes pour retirer leur paye expirait aujourd'hui; quelques grévistes seulement se sont présentés pour la retirer et la plupart ont quitté Lyon.

Eboulement de terrain. — A la suite des pluies de la journée d'hier, un premier éboulement de terrain s'est produit cours d'Herbouville, en face le n° 31.

Hier soir, à quatre heures, un mur soutenant la balme sur le derrière de la maison portant le n° 32, s'est abattu sans accident de personnes, heureusement.

Des mesures de prudence ont été prises par M. Folley, commissaire de police du quartier de la Croix-Rousse. Tous les locataires de la maison où l'accident s'est produit ont été invités à déménager.

Un homme dans le Rhône. — La nuit dernière, M. Flamier, maître de platte, qui Perrache, 6, entendait des cris de détresse poussés par un vieillard que le courant du Rhône entraînait.

Aidé des sieurs Henri et Latour, garçons de platte, il parvint à retirer le malheureux qui avait pu saisir la barre d'un bateau, à laquelle il se tenait désespérément accroché. Il fut transporté dans une épicerie voisine où des soins lui furent prodigués, et de là à l'Hôtel-Dieu.

Ce malheureux n'a pu parler. Dans une de ses poches, on a trouvé un certificat au nom d'Emmanuel Berthou, âgé de 60 ans; vêtu de haillons, on suppose que c'est la misère qui l'a poussé à se jeter dans le fleuve.

M. le commissaire du quartier de Perrache a été informé du fait.

Un fusil qui éclate. — Un jeune homme de 16 ans, Georges Courtial, originaire de Villefort-d'Anthon, chassait hier près de chez lui.

Tout à coup, son fusil, chargé depuis longtemps, éclata, et un morceau de fonte le blessa grièvement à la main droite.

Après avoir été pansé par le médecin de la localité, le blessé a été amené à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Disparition. — Depuis le 7 novembre, le sieur Joseph Guerraz, 30 ans, représentant de commerce, 56, cours d'Herbouville, n'a pas reparu à son domicile.

Voici son signalement : Taille moyenne, cheveux et sourcils blonds, cicatrice au front côté droit.

Guerraz était vêtu d'un complet en drap gris bleu, pantalons noirs. Le linge de corps est marqué J. G.

Accident à la Ficelle. — Par suite d'un accident survenu au câble de l'ascenseur de la Ficelle de la Croix-Rousse, le service des voyageurs a été interrompu pendant une heure, hier après-midi.

Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Volour arrêté. — Un agent de la sûreté a arrêté, hier matin, le nommé Gaud-

lani, âgé de 48 ans, comptable, sans domicile fixe, inculpé de vol.

Cet individu s'était introduit, il y a quelques jours, dans l'appartement de M. Jury, chaudronnier, 43, rue de Saint-Cyr, et avait volé des vêtements, du linge et une montre en argent.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui dimanche, 15 novembre, deux représentations. En matinée, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, pour répondre à de nombreuses demandes, 28<sup>e</sup> représentation du Médécin des Folles, drame nouveau à spectacle, en 5 actes et 13 tableaux, de MM. X. de Montépin et J. Dornay.

Le soir, à 7 heures 3/4, 6<sup>e</sup> représentation de la Dame de Monsoreau, drame historique à spectacle, en 5 actes et 11 tableaux, de MM. A. Dumas et Aug. Maquet.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui dimanche, à 1 heure 1/2, matinée; à la Fille de Madame Angot, pour la dernière fois le dimanche. Le soir, à 8 heures 1/2, 5<sup>e</sup> représentation de l'Incapable succès. Le spectacle du soir commence par un Chien au Biberon, l'aussant vauvillonnade de MM. G. Menté et Ch. Mey.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 7 heures, dans le vestibule du théâtre.

Matinée de famille au Casino. — Comme jeudi, les enfants et adolescents de leurs parents seront admis gratuitement. Les pupilles des sociétés de gymnastique et les élèves des écoles paieront demi place.

Anciens élèves des écoles supérieures municipales de Lyon. — Les anciens élèves sont priés d'assister, aujourd'hui dimanche, aux funérailles de leur professeur M. Revel.

On se réunira à 9 heures précises au domicile mortuaire, rue des Remparts-d'Ainay, 21.

Tissage mécanique. — Grève de l'usine Michel. — Toutes les grévistes et toute la corporation sont priés d'assister aux funérailles de M. Rachat, née Marie Arquillière, qui aurait lieu aujourd'hui, à 10 heures 3/4.

Le corps partira du domicile de la défunte, rue de Séze, 11.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

ELECTION EN IRLANDE

Londres, 14 novembre.

M. Lambert, gladstonien, est élu député de South-Molton par 4,222 voix, contre M. Buller, candidat unioniste qui en a obtenu 3,010.

Il s'agissait de remplacer Lord Lynington, unioniste, rentré la Chambre des pairs.

TROUBLES EN CHINE

Londres, 14 novembre.

Les journaux du soir publient un télégramme de Shanghai, disant qu'une révolte a éclaté, mardi dernier, dans le voisinage de Fou-Tchéou.

LES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Lens, 14 novembre.

Les mineurs commentent beaucoup la réponse négative faite à leurs revendications.

Un certain courant semble s'établir contre la grève générale.

Tout fait supposer que la question de chômage soulèvera une vive discussion entre les délégués dans la réunion de demain.

M. DE BISMARCK

Berlin, 14 novembre.

M. de Bismarck, en route pour Friedrichsruhe, est arrivé aujourd'hui, un peu après cinq heures, en gare de Stettin, où il était attendu par plusieurs de ses admirateurs.

M. de Bismarck les a remerciés cordialement et a serré la main à un certain nombre de personnes présentes, à travers les fenêtres du wagon.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 16 novembre, 2 h. matin.

SCANDALE PARLEMENTAIRE

Le bruit court qu'une demande en autorisation de poursuites va être déposée à la Chambre contre M. Boudeau, député boulangiste de Saint-Denis, qui serait associé à un établissement s'occupant de la vente des valeurs à lots dont le directeur a été arrêté il y a quelque temps, puis remis en liberté provisoire.

LE CENTENAIRE DE MEYERBEER

La représentation du centenaire de Meyerbeer a eu lieu ce soir à l'Opéra. On remarquait dans les loges d'avant-scène M. et Mme Carnot, la famille Meyerbeer et la présence à l'orchestre de quelques notabilités.

Néanmoins, la salle de l'Opéra n'avait pas un aspect bien brillant.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 14 Novembre 1891

3 0/0 . . . . . 94 22 De Beers . . . . . » »

3 0/0 nouv. . . . . 93 » Douanes . . . . . 407 50

Italian . . . . . 88 02 Tabacs . . . . . 321 25

Turc . . . . . 46 75 Phénix . . . . . » »

Extérieure . . . . . 63 56 Russ 1880 . . . . . 89 »

Portugais . . . . . 31 75 Russe consol. . . . . 89 18

Banque ott. . . . . 514 37 Russe nouv. . . . . 7 73

Hongrois . . . . . 87 68 Russe Orient. . . . . 58 50

Rio-Tinto . . . . . 446 87 Egypte . . . . . » »

Alpines . . . . . 128 13 Robinson . . . . . 78 75

Tharsis . . . . . » » Egypte nouv. . . . . » »

Meilleure.

Revue Financière

Lyon, le 14 novembre.

Le marché vient de traverser une semaine remarquablement agitée, et la dernière liquidation s'est soldée par d'importantes différences.

La crise (car ce mot a beaucoup été prononcé) est-elle terminée, et sommes-nous arrivés à l'apaisement tant désiré ? Il est bien difficile de se prononcer encore sur ce point.

Le gros de l'orage semble s'être éteint de nous, voilà tout ce qu'on peut dire pour l'instant; en tout cas, après une tourmente de ce genre dont on ne peut guère prévoir ni le retour, ni les conséquences, il nous paraît prudent de s'abstenir jusqu'à ce que la situation se soit éclaircie, avant de reprendre de nouveaux engagements dans un sens ou dans l'autre.

Il est bien avéré que la spéculation allemande avait pris de grosses positions à la baisse, visant principalement les valeurs Russes, pendant que Paris s'engageait à la hausse. Mais l'erreur consistait principalement à attribuer ce mouvement de ventes qui ont déterminé le dernier mouvement de recul.

Ces ventes, il faut le reconnaître, n'étaient

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 16 Novembre (73)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÈROUVEL

SEULE!

— Où donc? — Rue Jacob. — Je ne connais personne dans ce quartier. — Ton cousin, M. de Brandes, qui doit être pour quelque chose dans ces mystérieuses aventures sur lesquelles tu gardes un secret si profond. — Qu'y faisait-il? — Il sortait d'une maison... derrière laquelle, sous la porte-cochère, on aperçoit un vaste jardin. — Le numéro? — Je ne sais trop... 18 ou 20, je crois. — Tu ne lui as pas parlé? — Non. Je passais en voiture, très vite, mais je l'ai parfaitement reconnu. Il était accompagné d'un jeune homme charmant, grand, brun, très simplement mis... — Son neveu sans doute, dit Germaine froidement. Il est étudiant à Paris.

— En quoi? — En droit ou en médecine. Il est pauvre et doit s'ouvrir une carrière. Madame de Fresneuse prit la main de son amie. — Germaine, dit-elle, tu as des charmes... — C'est vrai. — Tu les gardes pour toi et tu en souffres davantage... — Peut-être. — Pourquoi ne me les confies-tu pas? Tu sais bien qu'ils ne sortiraient pas de là. Elle montra sa poitrine. Mademoiselle de Roye ferma à demi les yeux. La comtesse avait raison. Un avoué ses pèines, elle se déchargeait d'un secret qui l'écrasait. Elle hésita une seconde, mais son orgueil, sa pudeur lui fermèrent la bouche. — Je ne peux pas, murmura-t-elle. — Au moins tu ne nous quitteras plus? — Pastouf de suite... sans doute... mais tu comprends, ici, ma situation est fautive... — Si tu voulais!... — Qui? — Rien ne m'ôttera de l'idée qu'entre ton mari et toi, il y a un malentendu que tu pourrais dissiper. Tu le laisses accuser, Germaine, et moi qui te connais, je sais que tu ne peux être coupable! Les doigts de mademoiselle de Roye

se crispèrent sur le bras de son fauteur. — Tu es bonne, toi, lui dit-elle, et cela me fait du bien de l'entendre me parler ainsi, mais écoute! — Et, d'une voix sèche, altérée, elle continua: — Robert m'a blessée au cœur. Il a douté de moi. Au lieu de me demander une explication loyale, à moi, son amie d'enfance, il a préféré me croire coupable d'une honteuse intrigue. Je n'avais exigé de lui qu'une promesse, celle de n'avoir aucune pensée qu'il ne me confiait. Cette promesse, il l'a méconnue, foulée aux pieds à la première occasion qui lui est venue aux oreilles. Oui, il y a un secret dans ma vie, un odieux secret, j'en suis victime et non coupable.

Si Robert m'avait questionnée, je lui aurais tout avoué. Si j'ai voulu me taire, c'est que j'espérais pour lui, pour moi, que cette révélation me serait épargnée, et parce qu'enfin il est des aveux qui répugnent à la fierté d'une femme! Il m'a repoussée quand j'allais à lui. Sans me consulter, il a exposé sa vie, qui déjà m'appartenait, puisque, la veille, je lui avais donné ma main. Il n'a pas songé qu'avec sa vie, il jouait mon honneur, cet honneur qu'une femme de cœur doit préférer à tout, et qui sait? que je défendais peut-être au milieu les plus terribles angoisses, contre les apparences qui me condamnaient. Il aurait dû se dire que je pouvais être victime d'une infâme machination, que des fatalités étranges s'acharnaient parfois sur nous et qu'enfin ma vie passée devait me protéger, surtout à ses yeux à lui qui la connaissait si bien. — Il a préféré me croire infâme, sans estimer que je valais au moins une démarche, un mot d'explication. Qu'il ait réfléchi et se repente, je n'en veux rien savoir. Il est trop tard. Tout est fini entre nous! Son père a raison. Qu'il suive ses conseils. Nous avons besoin chacun de notre liberté! Je n'ai pas perdu les belles années de ma jeunesse pour aliéner mon indépendance à l'heure où peut-être elle me devient nécessaire! Tu peux lui rapporter cet entretien, s'il s'intéresse à mes affaires et tient à connaître mes pensées. — Tu es cruelle! murmura la comtesse interdite.

Elle regardait son amie avec étonnement. Germaine venait de s'animer. Le marbre qu'elle voulait paraître se faisait chair. Elle s'exprimait avec une vivacité extraordinaire. — Alors que feras-tu? demanda madame de Fresneuse. — Je ne suis pas fixée. Je prendrai conseil des circonstances. Chi lo sa? comme on dit en Italie d'où je viens! Parle moi de Paris. Les deux amies restèrent longtemps ensemble. La comtesse mit Germaine au courant de ce qui se disait. Elle lui confirma ce qu'elle lui avait écrit pendant sa longue absence. Le monde était ému de son aventure. Le duel des Essarts dont les causes restaient secrètes, son mariage à moitié conclu, son départ avaient soulevé un scandale énorme. Depuis longtemps, l'oubli était survenu, mais sa présence allait raviver ces souvenirs. — D'autant, ajouta-t-elle, que tu vas faire sensation et susciter bien des jalouses, car tu es plus belle que jamais! Germaine sourit tristement. Elle, exciter l'envie quand elle ne devait inspirer que de la pitié! Enfin, la comtesse se leva, mais auparavant elle exigea une promesse. — Je veux te présenter de nouveau au monde, dit-elle. — Quand? — Demain! dans ma loge, à l'Opéra. — Tu ne crains pas de te compromettre? demanda Germaine.

— Non! Est-ce promis? — Puisque tu l'exiges! — Tu seras repusée, conclut la comtesse, et tu ne vas pas t'enfermer dans un cloître! Elles se quittèrent. Dès qu'elle fut seule, mademoiselle de Roye nota à la hâte, sur un carnet, cette adresse: « M. de Brandes, 20, rue Jacob. » Et en se levant pour jeter un coup d'œil mélancolique aux jardins où le jour baissait rapidement, elle se dit: — Quoi qu'il m'en coûte, il le faut, j'irai! II Logement de Garçon Mademoiselle de Fresneuse ne s'était pas trompée. C'était bien le baron de Brandes qu'elle avait aperçu sous la porte cochère d'une maison de la rue Jacob, mais le baron ne sortait pas de chez lui. Il n'avait pas d'autre résidence que son manoir, qui se délabrait de plus en plus et ses moyens ne lui permettaient pas de tenir maison à Paris. Il sortait de l'appartement de son neveu, André de Fresneuse, un baron aussi, mais plus pauvre encore que l'autre, puisqu'il ne possédait rien. (A suivre.)

A LOUER chambre garnie avec alcôve, rue de l'Hôtel-de-Ville, près la place des Jacobins. S'ad. Ag. Fournier, no 6, 327.

D' DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité. Traitement spécial des Ulcères. Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

JULES BONNARIC DENTISTE Rue Centrale, à Lyon

BRIDES Eau purgative et dépurative. ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURGATION LENTE) Dyspepsie, Gastralgie, Maladies du foie et des reins, Obésité, Constipation, Circulation du sang, Diabète. Cette Eau est très diurétique. En vente chez tous les Pharmaciens & Marchands d'Eaux minérales. Directeur de l'Établissement à Brides. Saison du 15 Mai au 1<sup>er</sup> Octobre.

M. A. WALTERER & Co Rue Belle-Cordière, 14, Lyon

CARTES DE VISITE Livrées en boîte à franc. Le cent, 1 ligne ..... 4.50 2 ..... 4.75 3 ..... 4.95 4 ..... 5.15 5 ..... 5.35 Par la poste: 30 cent. en sus Cartes de Visite GRAVES depuis 3 fr. le cent. Avis important. — Il ne sera pas tenu compte aux commandes non accompagnées de leur montant.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

MARIAGES

Premier arrondissement. — M. Temporel, rentier, rue Bodin, 43. et Mlle Méliard, rentière, rue Tête-d'Or, 419. — M. Tétar, banquier, rue des Fantassins, 8. et Mlle Malanin, pieuse, rue des Fantassins, 8. — M. Perréol, chef d'institution, rue Mercière, 4. et Mlle Dalmon, sans profession, rue Longue, 22. — M. Bovagnat, employé, rue Pierre-Dupont, 88. et Mlle Chapelle, sans profession, cours Lafayette, 101. — M. Gougeon, poëlier, rue Bugeaud, 31. et Mlle Dubois, employée, rue du Commerce, 10. — M. Clappier, employé au chemin de fer à Moirans, et Mlle Rousselot, couturière, quai St-Vincent, 8. — M. Bisset, commerçant, quai de Serin, 35. et Mlle Bonjour, rentière, rue Tavernier, 5. Deuxième arrondissement. — M. Pothou, boulanger, rue Dubois, 41. et Mlle Jannot, employée, rue Dubois, 41. — M. Vincent, cordonnier, rue de la Fromagerie, 3. et Mlle Alix, dévideuse, place Croix-Paquet, 11. — M. Champion, journaliste, à Neuville. — M. Faller, domestique à Neuville. — M. Mille, graveur, à Oyonnax, et Mlle Bonet, sans profession, à Nantua. — M. Bal, sans profession, à Albon, et Mlle Dumont, sans profession, rue Vaubecour, 43. — M. Bataillon, employé de commerce, rue Victor-Hugo, 54. et Mlle Girin, sans profession, rue Sala, 9. — M. Danlet, sans profession, rue Childebert, 7. et Mlle Frognon, sans profession, rue Grégoire, 33. — M. Guillot, cordonnier, à Saint-Pierre-de-Claire, et Mlle Pellet, femme de chambre, quai de Serin, 35. — M. Lagrien, chauffeur, rue de la République, 10. et Mlle Brunet, cuisinière, place Carnot, 17. — M. Brun, à Auxonne, et Mlle Metzler, sans profession, à Belfort. — M. Dussurget, représentant de

TRIBUNAL CIVIL DE LYON

Résultats des ventes immobilières du 14 Novembre 1891. Table with columns: AVOUÉS, DÉSIGNATION DES IMMEUBLES, MISES À PRIX, PRIX D'ADJUDICATION, AVOUÉS ADJUDICATAIRES. Includes entries for Lafaurichon, Sestier, Balloffet, Ruby, Ciaque, Fonbonne, etc.

Tampons & Timbres Caoutchouc FABRIQUÉS AU MAGASIN DES PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON. Ces Timbres, bien vulcanisés, sont confectionnés avec tous les soins que nécessite cet article, au prix unique de 1 fr. la ligne, de 3 à 5 centimètres de longueur. (Ajouter toujours 4 fr. 50 à la commande, si l'on désire la boîte à tampon encreuse indéfectible.)

Service d'Hiver VIENT DE PARAITRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller et retour. Prix: 30 cent.; franco par la poste: 35 cent. EN VENTE à l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de St-Étienne, Grenoble, Mâcon et Dijon. Dans les Gares, Librairies et Marchands de journaux.

DEMANDEZ dans les Kiosques PASSE-TEMPS JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE Seul vendu dans les Théâtres AVIC SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT PRIX: 15 CENTIMES

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et où le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

A LOUER DE SUITE Appartement de quatre Pièces au 1<sup>er</sup> étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C<sup>ie</sup>, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris. S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

Piilage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 POUR L'ANNÉE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat. L'annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages). COMPRIEND: 1° La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2° La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3° La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4° La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5° La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6° La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrosissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7° Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, pliée dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.) 8° Une carte du département du Rhône; 9° Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés. Chaque année, en Juin, paraît un Supplément distribué gratuitement à nos souscripteurs et contenant tous les changements survenus dans le commerce lyonnais.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892) Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison du Ouvrage. le 1891. Signature: Adresse lisible: Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyonn.

commerces à Saint-Bel, et Mlle Défliche, sans profession, quai Saint-Antoine, 41. — M. Maurier, employé, rue Bossuet, 47. et Mlle Marceau, employée, rue Palais-Grillet, 42. — M. Doungre, cordonnier, à la Côte-Saint-André, et Mlle Gaillard, femme de chambre, rue Saint-Joseph, 12. — M. Maurice, typographe, rue Condé, 42. et Mlle Léorat, sans profession, rue Condé, 42. — M. Bénassy, maçon, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, et Mlle Lemoine, couturière, cours Bayard, 45. — M. Brot-Barbier, employé de commerce, cours Charlemagne, 120. et Mlle Garre, employée, rue Saint-Joseph, 41. — M. Bournery, gendarme, à Caloz, et Mlle Vanot, cuisinière, rue Boissac, 4. — M. Alombert, employé de douanes, à Paris, et Mlle Jacquot, couturière, rue Gasparin, 21. — M. Perréol, chef d'institution, rue Mercière, 4. et Mlle Dalmon, sans profession, rue Longue, 22. — M. Roche de la Rigaudière, propriétaire, rue François-Dauphin, 43. et Mlle Méaudre de Sugny, sans profession, à Sugny. — M. Durand, avocat, avenue de Noailles, 56. et Mlle Fahy, sans profession, rue Sala, 54. — M. Janicot, ingénieur, rue des Archers, 46. et Mlle Wanert, sans profession, à Lentilly. — M. Paquelin, sans profession, à Paris, et Mlle Baby, modiste, à Paris, Troisième arrondissement. — M. Caudan, rentier à Villeurbanne, et Mlle Gayard, employée de commerce, avenue de Saxe, 265. — M. Caillet, forgeron, route de Vienne, 76. et Mlle Archer, sans profession, route de Vienne, 76. — M. Bourget, cimentier, rue Vendôme, 104. et Mlle Montaron, ménagère, à Saint-Bel. — M. Laurier, cultivateur, à St-Gey, et Mlle Veullot, cultivatrice à Saint-Étienne-de-Bois. — M. Lambert, bijoutier, rue de Marseille, 17. et Mlle Cruchet, dévideuse, rue des Asperges, 53. — M. Faure, quai Jayr, 27. et Mlle Berthier, employée, rue Céliu, 46. — M. Dallot, commerçant, quai de Serin, 35. et Mlle Bonjour, rentière, rue

Tavernier, 5. — M. Duplan, cultivateur, à Châteaux, et Mlle Tussot, cultivatrice, à Lyon. — M. Donderillet, tailleur, rue d'Austerlitz, no 9. et Mlle Baby, dévideuse, grande rue de la Croix-Rousse, 39. — M. Chesalav, employé, grande rue de la Croix-Rousse, 43. et Mlle Arby, enjoliveuse, grande rue de la Croix-Rousse, 39. — M. Chancelier, vitrier, rue du Mail, 32. et Mlle Vignon, brodeuse, rue Jacquard, 38. — M. Faure, rue de Parquetuse, 22. et Mlle Picotin, sans profession, boulevard de la Croix-Rousse, 99. — M. Cornon, tisseur, grande rue de la Croix-Rousse, 87. et Mlle Doué, tisseuse, rue Belfort, 7. Cinquième arrondissement. — M. Lang, voyageur de commerce, place Saint-Alexandre, 4. et Mlle Verna, brodeuse, avenue de Saxe, 407. — M. Blanchard, cocher, rue Saint-Jean, 49. et Mlle Grisard, cuisinière, rue de Bourgogne, 49. et Mlle Berthoin, lingère, rue Joffre, 48. — M. Egmond, négociant, quai Fulechiron, 9. — M. Blanc, fabricant, rue de la Quarantaine, 50. et Mlle Soufre, sans profession, rue de la Quarantaine, 50. — M. Touvier, serrurier, rue des Tuileries, 2. et Mlle Fournier, sans profession, place Dumas-Loire, 6. — M. Deloras, employé, quai de Jayr, 27. et Mlle Berthier, employée, rue Céliu, 46. — M. Joubert, restaurateur, rue de la Quarantaine, 2. et Mlle Vincent, sans profession, rue de la Quarantaine, 2. M. Ain, boucher, rue Saint-Georges, 88. et Mlle Cloutot, sans profession, rue Saint-Georges, 44. — M. Cécillon, verrier, chemin des Calattes, 49. et Mlle Asciampremier, brodeuse, quai Pierre-Seize, 52. — M. Veullot, cultivateur, à Saint-Genis-Laval, et Mlle Mallinjoind, cuisinière, à Saint-Genis-Laval. — M. Granger, chaudronnier, rue de la Pyramide, 61. et Mlle Colas, brodeuse, à

rue de la Thibaudière, 50. — M. Paul, ciseleur, montée du Chemin-Neuf, 14. et Mlle Bourly, couturière, rue des Farges, 4. — M. Faure, employé, à Lyon, et Mlle Chaintourn, sans profession, à Villefranche. Sixième arrondissement. — M. Charond, boulanger, rue Tronchet, 21. et Mlle Bonvier, cours Morand, 5. — M. Planus, fumiste, rue Boileau, 431. et Mlle Tissot, brunisseuse, rue Boileau, 431. — M. Giroulet, menuisier, rue Godollet, 16. et Mlle Bédot, couturière, rue de Sully, 7. — M. Martenez, commerçant, à Rive-de-Gier, et Mlle Vernd, modiste de magasin, rue Garibaldi, 445. — M. Temporel, rentier, rue Bodin, 43. et Mlle Méliard, rentière, rue Tête-d'Or, 29. — M. Maurier, employé, rue Bossuet, 47. et Mlle Marceau, employée, rue Palais-Grillet, 42. — M. Lybon, typographe, rue Bossuet, 491. et Mlle Pontand, sans profession, rue Ney, 54. M. Jomele, employé, rue Michel-comte, 9. et Mlle Ollagnier, emp. de com., r. Mothère, 33. — M. Labrosse, employé, rue du Nord, 45. et Mlle Boisset, couturière, rue du Nord, 47. — M. Beurier, aide horticulteur, à Monplaisir, 69. — M. Bovagnat, employé, rue Pierre-Dupont, 88. et Mlle Chapelle, s. prof., cours Lafayette, 101. — M. François, négociant, place Saint-Pothin, 3. et Mlle Tranchand, s. prof., place de l'Écluse, 4. — M. Gerizot, poëlier, rue Bugeaud, 34. et Mlle Dubois, employée, rue du Commerce, 40. — M. Durand, avocat, avenue de Noailles, 56. et Mlle Fahy, s. p., rue Sala, 54.

Troisième arrondissement. — Jean Rouet zingueur, 63 ans, route de Vienne, 206, f. 9 h. — Blanche Laxy, 2 ans 1/2, route de Grenoble, 164, f. 11 h. — Veuve Ducret, née Juvenet, s. p., 76 ans, rue de la Buire, 17, f. 1 h. — Épouse Wilmann, née Praday, s. p., 55 ans, rue Montebonnet, 22, f. 3 h. Quatrième arrondissement. — Marie Laboret, tisseuse, 23 ans, hôpital, f. 1 h. Cinquième arrondissement. — Veuve Montraud, née Tassy, rentière, 74 ans, place du Marché, 4, f. 11 h. — Veuve Durouch, née Novel, 81 ans, chemin de la Demi-Lune, 210, f. 1 h. Sixième arrondissement. — Néant. PARIS VERMOREL CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS Sulfure de Carbone Pompes à via. — Alambics Charnières - Vigneronnes DEMANDER LES TARIFS Le Rédacteur-Gérant: NICOLAUS-MENTELE. Imp. WALTERER ET Co, rue Belle-Cordière, 14. — Lyon.